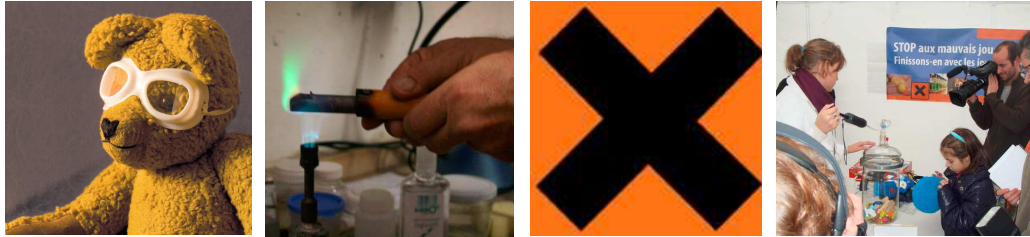




## Dossier de Presse - WECF France



### **Stop aux mauvais joueurs : Action tests de jouets dans la rue Rendez-vous le 16 novembre 2011**

S'il est un produit destiné à l'enfant, c'est bien le jouet. On est donc en droit d'attendre qu'il lui garantisse la meilleure sécurité possible et ne l'expose pas à des substances préoccupantes pour la santé. Le jeune enfant dont l'organisme est en développement est en effet plus vulnérable que l'adulte en raison notamment de son métabolisme et son système immunitaire immature, et également plus exposé à travers ses comportements.

Phtalates, retardateurs de flammes bromés, formaldéhyde, benzène et désormais champs électromagnétiques : autant d'enjeux en matière de santé environnementale. Afin de sensibiliser le grand public sur ces questions, WECF organise un :

**Test de jouets**  
**Mercredi 16 novembre 2011 de 13h à 17h**  
**Place Edmond Michelet, Paris 4ème – Face au centre Beaubourg**  
**Métro Rambuteau / Hôtel de Ville**

L'évènement se déroulera en présence de :

- Corinne Lepage, *Députée européenne, Membre de la Commission Environnement*
- Michèle Rivasi, *Députée européenne, Membre de la Commission Industrie, recherche et énergie*
- Geneviève Barbier, *Médecin généraliste*
- Catherine Gouhier, *Présidente du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques)*
- Anne Barre, *Présidente de WECF France*

En partenariat avec le laboratoire



**Contact presse :** Amandine Martin, [amandine@emmapom.com](mailto:amandine@emmapom.com) 06 46 11 18 46

**Contact WECF:** Elisabeth Ruffinengo, [elisabeth.ruffinengo@wecf.eu](mailto:elisabeth.ruffinengo@wecf.eu) 04 50 49 97 38

### ***Les substances qui seront recherchées le jour de l'action :***

#### **Le formaldéhyde, un polluant de l'air intérieur présent dans les jouets**

Le formaldéhyde, classé cancérigène pour l'être humain par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est reconnu comme polluant prioritaire de l'air intérieur. Il peut également causer des irritations des yeux et des voies respiratoires et a été mis en cause dans l'augmentation de l'asthme et

des allergies<sup>1</sup>. Dans les jouets on peut en trouver dans les bois agglomérés, ou les textiles dont il améliore la tenue.

### **Les retardateurs de flammes, un sujet brûlant**

Très utilisés dans les jouets en raison des normes d'inflammabilité, les retardateurs de flammes, en particulier bromés, sont reconnus toxiques et pour certains classés polluants organiques persistants (POP). On en trouve dans les jouets en plastique rigide, électroniques ou rembourrés en polyuréthane<sup>2</sup> en particulier. Or les enfants sont plus exposés car ils portent les jouets à la bouche et sont au contact quotidien de leurs jouets.

Parmi les autres substances recherchées figurent le benzène, le xylène et le toluène.

### **Champs électromagnétiques, jeux et jouets : un nouvel enjeu de santé publique ?**

Les champs électromagnétiques (CEM) des téléphones portables ou des antennes-relais sont identifiés par deux tiers des citoyens européens comme un risque pour la santé<sup>3</sup>. Récemment le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) classait les CEM « peut-être cancérogènes pour l'homme »<sup>4</sup> alors que des scientifiques lançaient en 2008 un appel sur le danger des portables pour les enfants<sup>5</sup>. Or on voit aujourd'hui se multiplier l'offre de jeux émettant des CEM : consoles connectées en Wifi ou Bluetooth à internet et aux autres joueurs, Wii dont les manettes émettent des CEM alors qu'elles sont très proches du corps de l'enfant etc. WECF soulève la question : quels sont les risques sanitaires liés à l'utilisation grandissante de ces jouets par les enfants ?

### **Le B.A-BA du marché du jouet**

#### **Panorama du secteur européen du jouet<sup>6</sup>**

En 2010, le secteur européen du jouet se classait toujours au second rang du marché mondial en termes de ventes, derrière les Etats-Unis, avec un quart du marché mondial estimé à 62 milliards d'euros. Particularité, 60% des jouets mis sur le marché chaque année sont des produits nouvellement développés. Enfin si 86,2% des jouets importés en Europe sont fabriqués en Chine, les exportations de jouets se portent bien, avec une progression de plus de 10% par rapport à 2009. Les jouets destinés aux jeunes enfants restent de loin les plus vendus, suivis par les jeux et puzzles, les poupées et les jeux d'activités plein air/sport. A noter également, l'émergence de nouveaux canaux de distribution tels que le développement de la vente de jouets en ligne, notamment en Allemagne.

#### **Substances chimiques préoccupantes et jouets : une histoire qui dure en Europe...**

Selon RAPEX (le site référençant les produits rappelés dans l'UE), les jouets représentent 25% des produits rappelés par les 27 Etats membres pour l'année 2010. Avec 19%, le risque chimique représente le second type de risques à l'origine de retraits du marché<sup>7</sup>. La conjonction de ces deux facteurs indique clairement que le risque chimique dans les jouets est un enjeu majeur de protection du consommateur au niveau européen. Les plus souvent épinglés sont les phtalates, ces plastifiants connus pour leurs propriétés de perturbateurs endocriniens. Mais on y retrouve également des métaux lourds : en France, des tests réalisés par 60 Millions de Consommateurs en 2009 révélaient notamment la présence de baryum dans des bijoux pour enfants tandis qu'un rapport de 2010 du *Finnish Environment Institute* notait la présence de plomb dans plusieurs types de jouets (PVC dur, peinture de certains jouets).

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage d'Anne-Corinne Zimmer, *Polluants chimiques, enfants en danger*, Editions de l'Atelier.

<sup>2</sup> Concentrations de Deca-BDE dans des jouets en plastique dur et d'octa et nona-BDE dans des jouets rembourrés en mousse de polyuréthane. <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/es9004834>

<sup>3</sup> Source : Eurobarometer 2010, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_347\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_347_en.pdf)

<sup>4</sup> Source : Centre International de Recherche sur le Cancer, [http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208\\_F.pdf](http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf)

<sup>5</sup> Appel de scientifiques réunis autour de David Servan-Schreiber, <http://www.guerir.org/dossiers/pollutions/cancer-telephone-portable/appel-precaution-utilisation-telephones-portables>

<sup>6</sup> Source : Toys Industry Europe, Facts and Figures brochure 2010, [http://tietoy.org/publications/TIE\\_Facts\\_and\\_Figures\\_2010\\_-\\_final.pdf](http://tietoy.org/publications/TIE_Facts_and_Figures_2010_-_final.pdf)

<sup>7</sup> Source : RAPEX annual report 2010 [http://ec.europa.eu/consumers/safety/rapex/docs/2010\\_rapex\\_report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/consumers/safety/rapex/docs/2010_rapex_report_en.pdf)

**... et dans le monde** En 2010, aux Philippines des tests ont mis en évidence des concentrations élevées de phtalates dans des jouets en PVC, un problème également récurrent dans les pays d'Europe de l'Est. L'année dernière, 86% des jouets testés en République de Macédoine contenaient des perturbateurs endocriniens ou des substances neurotoxiques ou cancérigènes : une situation accentuée par la faiblesse de la réglementation hors de l'UE. Aux Etats-Unis, c'est la présence de cadmium et d'étain dans les jouets qui continue à inquiéter.

### Une réglementation européenne en évolution

L'année 2008 a marqué l'adoption de la nouvelle directive européenne sur la sécurité des jouets. Un texte qui modifie des dispositions législatives vieilles de 20 ans dans un secteur ébranlé par des scandales en 2007. Une des particularités concerne les dispositions sur les substances chimiques qui font l'objet d'une période de transition prolongée de 2 ans et ne seront obligatoires qu'en juillet 2013. A ce jour, les jouets mis sur le marché dans l'UE peuvent donc répondre aux normes de l'ancienne directive. Or la nouvelle directive, si elle propose des avancées, recule aussi sur certains aspects. C'est pourquoi WECF se mobilise depuis 2008 pour exiger une meilleure réglementation.

**Les clauses de sauvegarde, un outil pour les Etats membres:** L'Allemagne a demandé à la Commission européenne le droit de mettre en œuvre des « clauses de sauvegarde » soit la possibilité d'appliquer sa propre réglementation plus protectrice pour la santé et l'environnement alors qu'une harmonisation européenne entre en vigueur. Sont concernées les substances suivantes : plomb, baryum, arsenic, antimoine, mercure, nitrosamines et substances nitrosables. Le groupe de travail mis en œuvre par la Commission suite à la demande de l'Allemagne, recommande d'ailleurs de revoir à la baisse les valeurs autorisées pour le plomb qui ont augmenté par rapport à l'ancienne directive<sup>8</sup>.

### WECF : le parcours du combattant pour obtenir des jouets sains



#### 2008-2011 : WECF agit pour des jouets plus sûrs en Europe

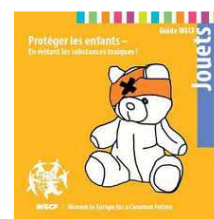
WECF est un réseau d'ONG féminines et environnementales qui se mobilise depuis 2008 sur plusieurs fronts, en France et en Europe par une prise de position auprès des autorités européennes et nationales pour des jouets plus sûrs. WECF c'est aussi des actions de sensibilisation du grand public, des publications, des ateliers pratiques<sup>9</sup>, l'organisation de conférences et de campagnes et une coalition, la *Safe Toys Coalition* (Coalition pour des jouets plus sûrs) dont elle est membre fondateur. WECF participe également avec d'autres ONG dont *ChemSec* à la promotion de la liste SIN (Substitution Immédiate Nécessaire) pour une meilleure application de la réglementation REACH<sup>10</sup>.

#### Le guide jouet de WECF : le plein de conseils pratiques

*Quel doudou choisir ? Les jouets en bois sont-ils toujours plus sains que les autres ? Et le plastique ?*

Pour répondre aux questions que se posent les parents devant les rayons des magasins à l'approche de Noël, WECF a édité un guide qui propose des conseils basés sur des données scientifiques validées par son comité d'expert(e)s :

- Privilégier la qualité sur la quantité autant que possible
- Déballer puis aérer autant que possible les jouets avant de les donner à l'enfant
- Laver les jouets en textiles ou ceux que vous pouvez nettoyer
- Privilégier les matières naturelles comme le bois brut ou le caoutchouc naturel



<sup>8</sup> Analyse du Dr Bärbel Vieth, *Bundesinstitut für Risikobewertung*, novembre 2010, Symposium WECF/ Friedrich Hebert Stiftung, Berlin.

<sup>9</sup> [www.projetnesting.fr](http://www.projetnesting.fr) rubrique Ateliers parents

<sup>10</sup> Dossier de presse en ligne sur <http://www.projetnesting.fr/presse.php?id=2465>

- Eviter les jouets en PVC (triangle 3)
- Eviter les jouets qui dégagent une forte odeur
- Choisir si possible des labels indépendants comme Spielgut ou Oeko-tex par exemple

Retrouvez le guide-conseil de WECF en ligne (<http://www.wecf.eu/download/2009/W.163frenchRZ-knechtpdf.pdf>) ou commandez-le auprès de WECF au 04 50 49 97 38 / [contact@projetnesting.fr](mailto:contact@projetnesting.fr)

## **5 recommandations-clé de WECF pour améliorer la Directive Jouets :**

### **Réglementer les perturbateurs endocriniens**

Les perturbateurs endocriniens ne sont pas visés par la nouvelle directive Sécurité des Jouets, dont les dispositions applicables aux substances chimiques deviennent obligatoires à partir de juillet 2013. Pourtant ces substances qui perturbent le système hormonal sont particulièrement problématiques en cas d'exposition de l'enfant. D'ailleurs certains phtalates ne sont-ils pas déjà interdits ou limités dans les jouets en raison de leurs effets perturbateurs endocriniens ? Des mesures sont même envisagées en France pour réglementer<sup>11</sup> la présence de certains perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation.

#### **Focus sur le Bisphénol A**

Le Bisphénol A (BPA) a beaucoup fait parler de lui en 2010. Et pour cause, il a été interdit dans les biberons en raison de ses effets préoccupants sur la santé. Classé CMR 2 (« reprotoxique possible») en Europe, il est mis en cause dans les problèmes d'infertilité, de dysfonctionnement de la thyroïde, le diabète et les troubles de l'attention mais également suspecté d'avoir des effets sur le développement neurologique. Or ses propriétés en font une substance ubiquitaire, utilisée dans de nombreuses applications industrielles (boîtes de conserve, lunettes, amalgames dentaires etc.). Les jouets et articles de puériculture qui peuvent contenir du BPA constituent aussi une voie d'exposition<sup>12</sup> possible: ne devraient-ils pas aussi être concernés par l'interdiction qui touche les biberons ?

### **Elargir le champ d'application de la directive pour couvrir d'autres produits**

Des produits tels que les bijoux où l'on trouve souvent des métaux lourds<sup>13</sup>, les modèles réduits, les objets décoratifs, certains équipements sportifs, les équipements nautiques contenant souvent des phtalates, ou les accessoires de mode pour enfant, pourtant fréquemment utilisés par les enfants comme des jouets, ne sont pas couverts par la directive et certaines de ses interdictions. WECF préconise d'élargir le champ de la directive pour une meilleure cohérence basée sur l'exposition réelle de l'enfant au quotidien.

### **Aligner la directive sur les réglementations sectorielles les plus strictes et les meilleures pratiques nationales**

Des réglementations sectorielles sont parfois plus strictes que la directive sécurité des jouets : c'est le cas de la réglementation européenne sur les matériaux entrant en contact avec des denrées alimentaires pour le chlorure de vinyle<sup>14</sup>. Les jouets devraient s'aligner sur les exigences plus strictes d'autres produits. De même, l'interdiction ou la suspension de la vente d'un produit dans un pays de l'UE devrait entraîner des mesures identiques dans les pays voisins, en application du principe de précaution pour tenir compte de la réalité d'un marché globalisé où les problèmes ne s'arrêtent plus depuis bien longtemps aux frontières des Etats. La réaction rapide de la France, l'Italie et le Luxembourg suite au retrait par la Belgique des tapis-puzzles contenant du formamide en décembre 2010 en fournit un bon exemple.

<sup>11</sup> Proposition de loi du député Yvan Lachaud adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale le 3 mai 2011 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0654.asp> rapport du sénateur Gilles Barbier <http://www.senat.fr/rap/r10-765/r10-7650.html>

<sup>12</sup> Dossier de presse de l'Agence en ligne sur : <http://www.anses.fr/Documents/PRES2011CPA25.pdf>

<sup>13</sup> En 2008, l'InVS (Institut National de Veille Sanitaire) publiait un rapport intitulé Intérêt d'une limitation des usages du plomb dans certains produits de consommation disponible sur [http://www.invs.sante.fr/publications/2008/note\\_limitation\\_plomb/note\\_limitation\\_plomb.pdf](http://www.invs.sante.fr/publications/2008/note_limitation_plomb/note_limitation_plomb.pdf)

<sup>14</sup> 1mg/kg autorisé pour le contact alimentaire contre 1g/kg pour les jouets. Analyse du Dr Bärbel Vieth, *Bundesinstitut für Risikobewertung, mars 2008, Bfr-Forum Verbraucherschutz.*